Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 073-200070340-20261007-2026_151-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 151

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre à 20 heures 30*, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.*
La convocation a été envoyée en date du 30 septembre 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Elodie FAVRE, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Karine ROUTIN, Bernard ZIZEK.
Absents : Blandine CHARVOZ, Christian CHIALE, Pascal LAGLERA, Denis PASTEL, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD.
Procurations : Denis PASTEL à Catherine PASTEL
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Magali ROUARD à Laurent POUPARD
Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de votants : 28
Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Motion

SITUATION DE L'OFFRE DE SOINS EN MAURIENNE ET FERMETURE TEMPORAIRE DU SMR DE MODANE

Le conseil communautaire de Haute Maurienne Vanoise souhaite faire part de sa vive inquiétude vis-à-vis de la situation de l'offre de soins en Maurienne, et, en particulier, de la fermeture temporaire du service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) de Modane, rattaché au Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne (CHVM).

Pour faire face à diverses difficultés, la direction du CHVM a en effet décidé de réorganiser ses services par le transfert des patients du SMR de Modane vers celui de Saint-Jean-de-Maurienne et de renforcer corrélativement les équipes de Saint-Jean-de-Maurienne ainsi que de l'EHPAD de Modane par la réaffectation des agents auparavant en poste au sein de cette structure, en vue d'offrir des conditions d'emploi plus attractives.

Ce faisant cette réorganisation, qui a pour conséquence la fermeture temporaire du SMR de Modane, rayonnant sur toute la haute vallée, affecte substantiellement l'offre de soins offerte aux populations mauriennaises, ainsi que le dynamisme et l'emploi sur le bassin de vie de Modane, que les élus locaux s'efforcent par leur action, depuis un certain nombre d'années, de revitaliser.

L'attractivité de l'emploi ne pourra jouer durablement indépendamment de l'attractivité du territoire, laquelle suppose, au sein de l'une des plus longues vallées alpines, une offre de soins performante et de proximité.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 073-200070340-20261007-2026_151-DE

En conséquence, **le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Regrette** que les élus et les salariés n'aient pas été davantage associés et informés en amont de la décision de fermeture temporaire du SMR de Modane ;
- **Souhaite** que le dialogue social soit renforcé, afin de favoriser la réussite de cette réorganisation.
- **Demande** à la direction du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne (CHVM) de communiquer, dans les meilleurs délais, les perspectives et conditions permettant la réouverture du SMR de Modane, ainsi que les orientations envisagées afin de consolider et de pérenniser son activité au cours des prochaines années ;
- **Réaffirme** le caractère essentiel du service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) de Modane pour l'offre de soins en Maurienne, et tout particulièrement pour la Haute Maurienne Vanoise et le bassin de vie de Modane ;
- **Exprime** sa vive préoccupation quant à la fermeture temporaire de ce service et aux conséquences susceptibles d'en résulter pour l'accès aux soins des habitants, l'attractivité du territoire, son dynamisme et l'emploi local ;
- **Rappelle** son attachement au maintien d'une offre de soins de proximité équilibrée sur l'ensemble du territoire de la Maurienne et souligne la nécessité de prendre en considération les spécificités géographiques et sociales de la vallée dans l'organisation de cette offre ;
- **Exige** que le projet de santé du CHVM intègre le maintien du SMR de Modane ;
- **Appelle** l'ensemble des acteurs compétents en matière de santé à se mobiliser, aux côtés des collectivités territoriales, afin de rechercher les solutions permettant de garantir durablement une offre de soins de qualité et de proximité en Haute Maurienne.

Le secrétaire de séance
Jean-Marc BUTTARD

Le Président
Jérémy TRACO
Pour le Président empêché
Le Vice-Président

C.C. HAUTE-MAURIENNE VANOISE (Savoie)